



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2022-005

25 août 2022

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS OPAH

Vu la délibération n°CC 112 du Conseil communautaire du 29 août 2019 relative à la **Signature de la convention avec l'ANAH dans le cadre de l'OPAH** ;

Considérant que le propriétaire listé ci-dessous satisfait aux conditions requises ;

Le Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Une subvention est accordée aux personnes listées ci-dessous ;

ARTICLE 2 :

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement des travaux dans un délai de six mois et à l'achèvement des travaux dans un délai de deux ans ;

ARTICLE 3 :

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la communauté de communes des factures détaillées et acquittées ;

ARTICLE 4 :

Le paiement de la subvention interviendra à compter de la réception des factures acquittées par mandat. La somme sera versée par virement bancaire.

AIDE OPAH 2020

Nom du bénéficiaire	Montant des travaux subventionnables ANAH	Montant total des aides	Subvention ANAH	Subvention ANAH PRIME HABITER MIEUX	Aide CDC
LECORDIER Brigitte – Montillieres-sur-Orne	6 552 €	4231.20 €	3 276 €	655.20 €	300 €

Montant à reverser au particulier : 300 €

- information aux élus du conseil communautaire

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20220825-ARR-2022-005-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2022

Affichage : 26/08/2022